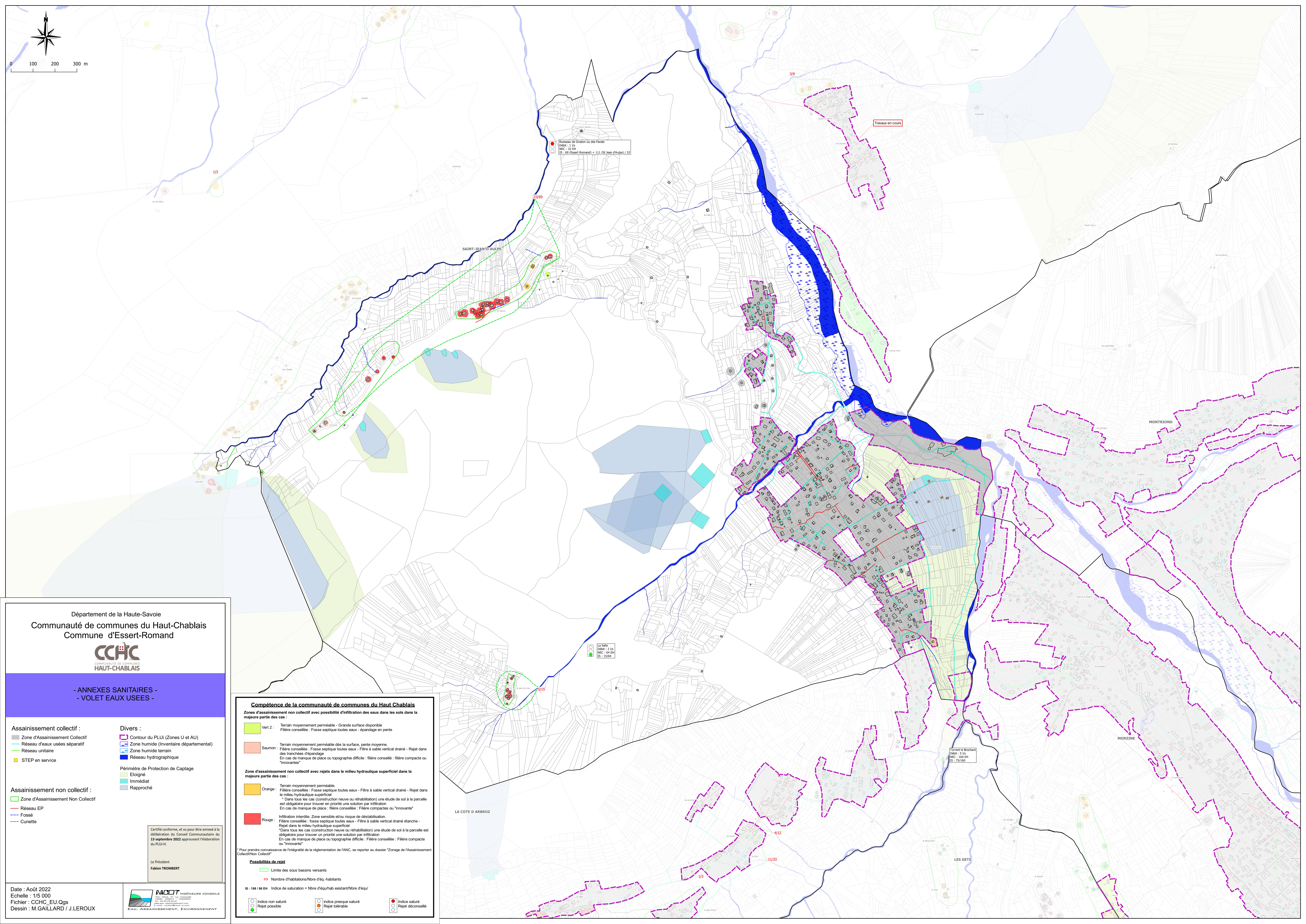




Département de la Haute-Savoie
Communauté de communes du Haut-Chablais
Commune d'Essert-Romand



- ANNEXES SANITAIRES -
- VOLET EAUX USEES -

- Assainissement collectif :**
- Zone d'Assainissement Collectif
 - Réseau d'eaux usées séparatif
 - Réseau unitaire
 - STEP en service
- Divers :**
- Contour du PLUi (Zones U et AU)
 - Zone humide (Inventaire départemental)
 - Zone humide terrain
 - Réseau hydrographique
 - Périmètre de Protection de Caplage
 - Eloigné
 - Immédiat
 - Rapproché
- Assainissement non collectif :**
- Zone d'Assainissement Non Collectif
 - Réseau EP
 - Fossé
 - Cunette

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13 septembre 2022 approuvant l'élaboration du PLU-H.

Le Président
Fabien TROMBERT

Date : Août 2022
Echelle : 1/5 000
Fichier : CCHC_EU_Qgs
Dessin : M.GAILLARD / J.LEROUX



Compétence de la communauté de communes du Haut Chablais

Zones d'assainissement non collectif avec possibilité d'infiltration des eaux dans les sols dans la majeure partie des cas :

- Vert 2 :** Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- Saumon :** Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans des tranchées d'épandage
En cas de manque de place ou topographie difficile : filière conseillée : filière compacte ou "innovante"

Zone d'assainissement non collectif avec rejets dans le milieu hydraulique superficiel dans la majeure partie des cas :

- Orange :** Terrain moyennement perméable.
Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
*Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place : filière conseillée : Filière compactes ou "innovante"
- Rouge :** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
Filière conseillée : fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
*Dans tous les cas (construction neuve ou réhabilitation) une étude de sol à la parcelle est obligatoire pour trouver en priorité une solution par infiltration
En cas de manque de place ou topographie difficile : Filière conseillée : Filière compacte ou "innovante"

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif/Non Collectif"

Possibilités de rejet

- Limite des sous bassins versants
- Nombre d'habitations/Nbre d'éq.-habitants
- IS : 198 / 96 EH Indice de saturation = Nbre d'équ/ab existant/Nbre d'équ/ab

Indice non saturé
Rejet possible

Indice presque saturé
Rejet tolérable

Indice saturé
Rejet déconseillé